



DÉLIBÉRATION N°2018-12-14-8
du Conseil d'Administration de l'Université de Nantes

Séance du 14 décembre 2018

**POINT 8 : APPROBATION DE LA REVALORISATION DU REGIME INDEMNITAIRE DES
PERSONNELS BIATSS DE CATEGORIE B**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- VU** le code de l'Éducation ;
- VU** les statuts de l'Université de Nantes ;
- VU** l'avis du Comité Technique d'Établissement du 4 décembre 2018 ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE avec 34 voix pour et 1 abstention la revalorisation du régime indemnitaire des personnels de catégorie B de +5 % ainsi que l'harmonisation des montants entre les grades des trois filières (administrative, technique et bibliothèque) pour la catégorie B, à compter du 1^{er} janvier 2019.

À Nantes, le 14 décembre 2018
Le Président de l'Université de Nantes

Olivier LABOUX